



UNION NATIONALE DES  
SYNDICATS AUTONOMES

Le **Service Public**  
au **cœur**



[itefa@unsa.org](mailto:itefa@unsa.org)

## CAP (Commission Administrative Paritaire) du corps des adjoints administratifs 2008-2011

Pendant les **4 années** qui viennent de s'écouler, vos élu(e)s **UNSA** se sont mobilisés pour exiger le **respect de vos droits**, porter vos recours (entretiens professionnels - primes - etc.), vos attentes de promotion, d'intégration et vos demandes de mutation dans le cadre du *statut général des fonctionnaires*.

Vos élu(e)s ont mis, tout en œuvre, pour vous **informer en temps réel** [par la consultation du site internet : <http://itefa.unsa.org>] des **compte rendus précisant** : les **avis** émis et les **décisions** prises au sein de cette instance qui régit le corps des Adjointes Administratifs, corps pivot, représentant **plus de 40% des effectifs**.

Entre 2008 et 2011, la CAP a été réunie à **17 reprises**, précédées de «pré CAP» permettant de préparer et d'étudier **tous les dossiers qui leur ont été confiés**.

**La CAP du 19 mai 2011 était la dernière de cette mandature.** Aussi, les élus tiennent à vous faire **le bilan de leur action** au sein de cette instance et de vous communiquer les dernières mises à jour du document réalisé en septembre 2010 que vous pouvez retrouver en cliquant sur le lien suivant :

| Année | Nombre de CAP |
|-------|---------------|
| 2008  | 6             |
| 2009  | 5             |
| 2010  | 4             |
| 2011  | 2             |

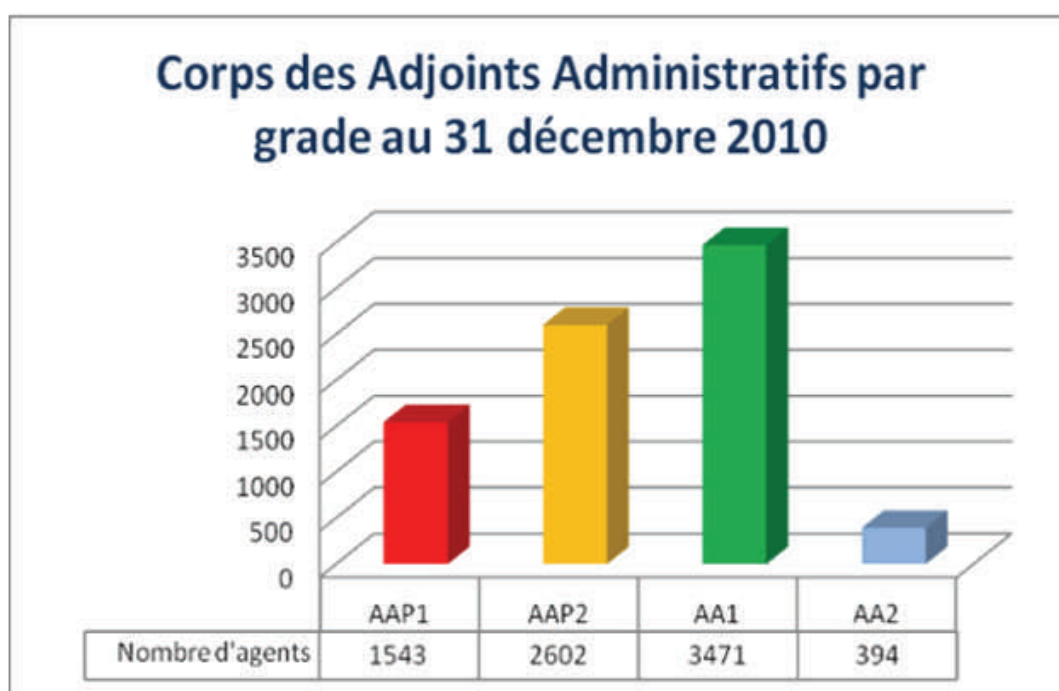
<http://itefa.unsa.org/?DOSSIER-SPECIAL-ADJOINTS-DES>

## 2008-2011 : L'UNSA a exigé avec fermeté et constance :

- Le maintien de garanties individuelles et collectives pour les agents avec la réouverture rapide du chantier de la grille des catégories « C » en interministériel ;
- La revalorisation de cette grille et la réduction du temps de passage entre les échelons ;
- L'augmentation des taux de promotion « ratios promus/promouvables » ;
- La prise en compte des difficultés, des carrières induites et des métiers, accentuées par une logique qui n'est plus celle de carrière mais celle de métiers ;
- Un traitement différencié en terme d'effectif et de budget pour que les missions de service public ne « souffrent » pas de ces multiples changements ;
- La mise en place réelle de la Formation Continue, quasi inexistante dans les ministères sociaux avec même une rupture d'égalité fréquente entre les secteurs **au détriment du secteur « travail »** ;
- Un bilan de la réorganisation en cours dans les Direccte, les Dirccte et A.C. ;
- *Une véritable reconnaissance de la qualification et de la polyvalence demandée aux agents avec en parallèle un maintien des conditions de travail et du pouvoir d'achat ;*
- *La reprise « normale » des recrutements par l'ouverture de concours et/ou d'examens professionnels pour rétablir d'une part « l'ascenseur social » et d'autre part permettre de faire face à la surcharge de travail et rétablir la possibilité des mutations dans le contexte statutaire ;*
- *L'application très rapide pour les Secrétaires Administratifs du Nouvel Espace Statutaire (NES), qui permet l'ouverture d'un examen professionnel pour les « C » afin de passer en SA, : étant donné que pour les SA relevant des ministères chargés de l'économie et du budget le décret n°2010-971 du 26 août 2010 paru au J.O du 28 août 2010, met en place les nouvelles dispositions, notamment le nouvelle espace statutaire, institué par le décret « coquille » n°2009-1388 du 11 novembre 2009.*

## Démographie du corps : 8010 agents répartis sur 4 grades

Au 31 décembre 2010, le corps des adjoints administratifs comportaient **8010 agents**, sur les deux secteurs : travail - santé /cohésion sociale en services déconcentrés et administrations centrales.



• L'UNSA a dénoncé systématiquement :

1) Le blocage des carrières et des pyramides des grades « ventrues », du à des TAUX d'avancements trop faibles au regard des effectifs nombreux .

| Corps          | Grade de départ | Grade d'accès | Ratios 2006/2007 | Ratios 2008/2009 | Ratios demandés 2010/2011/2012 | Ratios obtenus 2010/2011/2013 |
|----------------|-----------------|---------------|------------------|------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Adjoints       | AA 2ème cl.     | AA 1ère cl.   | 30 % {2007}      | 40 %             | 40 %                           | 30 %                          |
| Administratifs | AA 1ère cl.     | AAP 2ème cl.  | 10 %             | 10 %             | 15 %                           | 13%                           |
|                | AAP 2ème cl.    | AAP 1ère cl.  | 10 %             | 10 %             | 15 %                           | 13%                           |



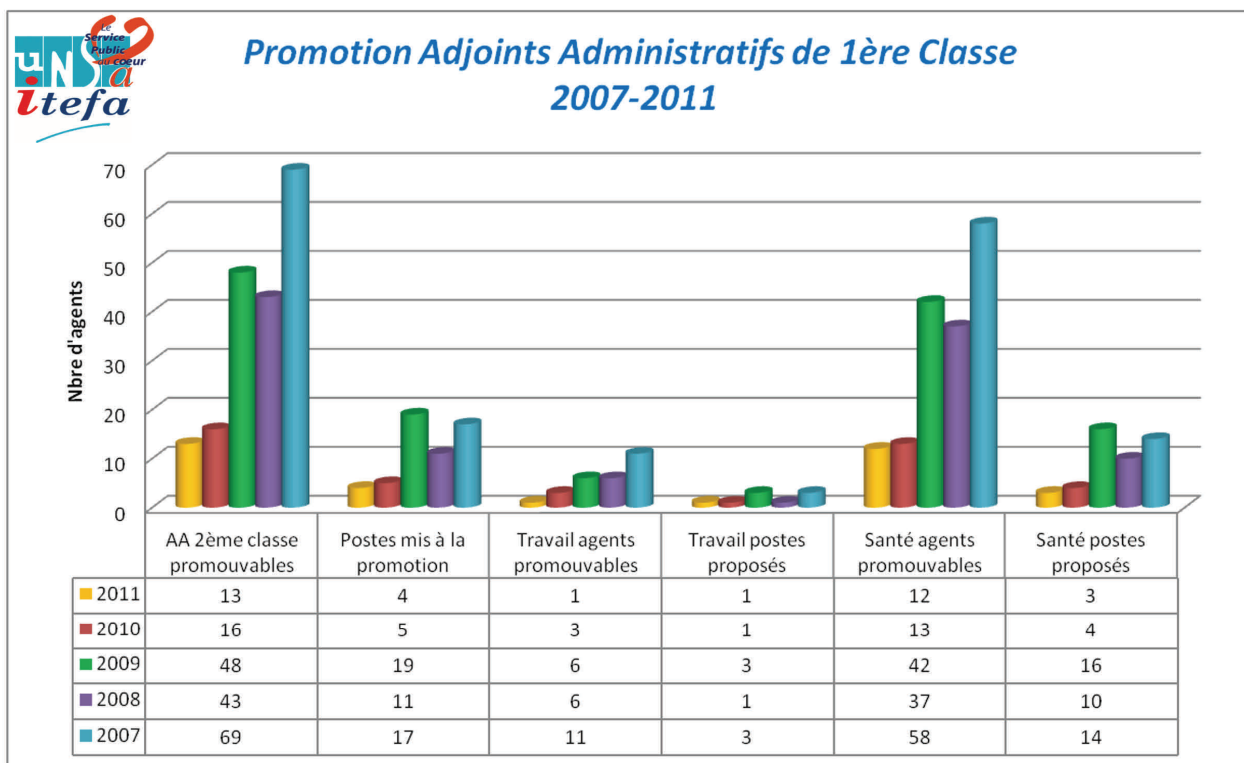
L'UNSA exige des ratios « promus/promouvables » en adéquation avec les effectifs « promouvables » par grade.

Les promotions entre :

- AA de 1ère classe et AAP de 2ème classe ;
- AAP de 2ème classe et AAP de 1ère classe,

doivent être portées de 13% à 30%.

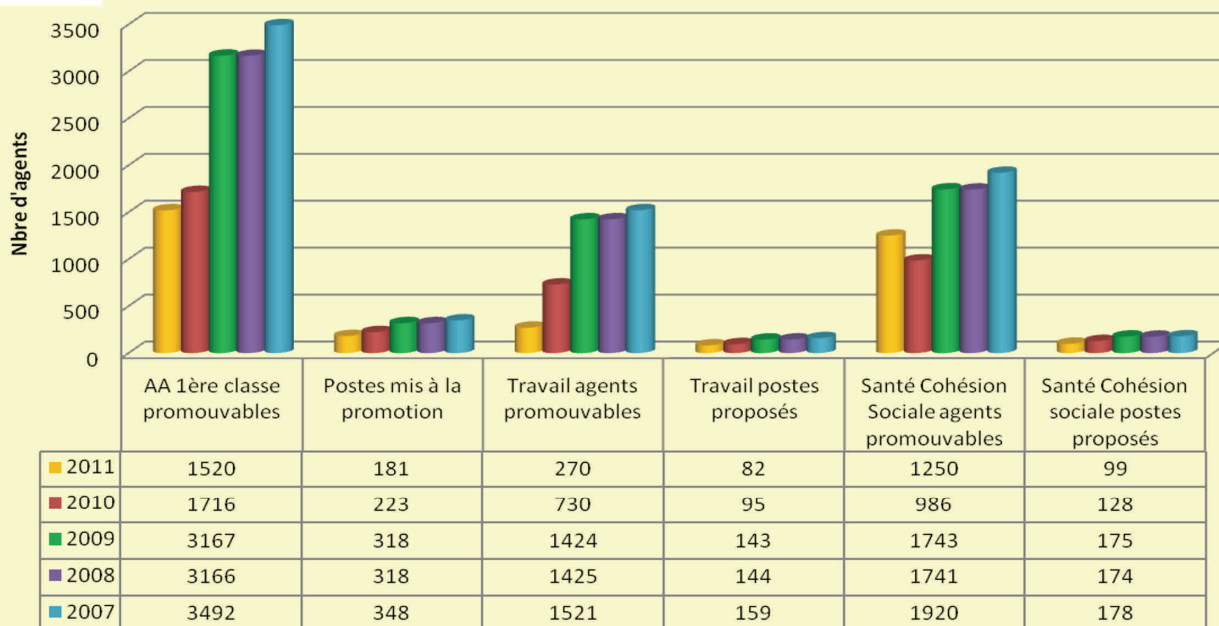
Les histogrammes suivants, établis suite aux CAP, pour les années **2007-2011**, donnent des éléments d'appréciation des promotions **insuffisantes** :



Rappel des Conditions : adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans son grade.

→ L'UNSA exige un taux de promotion de 40% au lieu de 30 %.

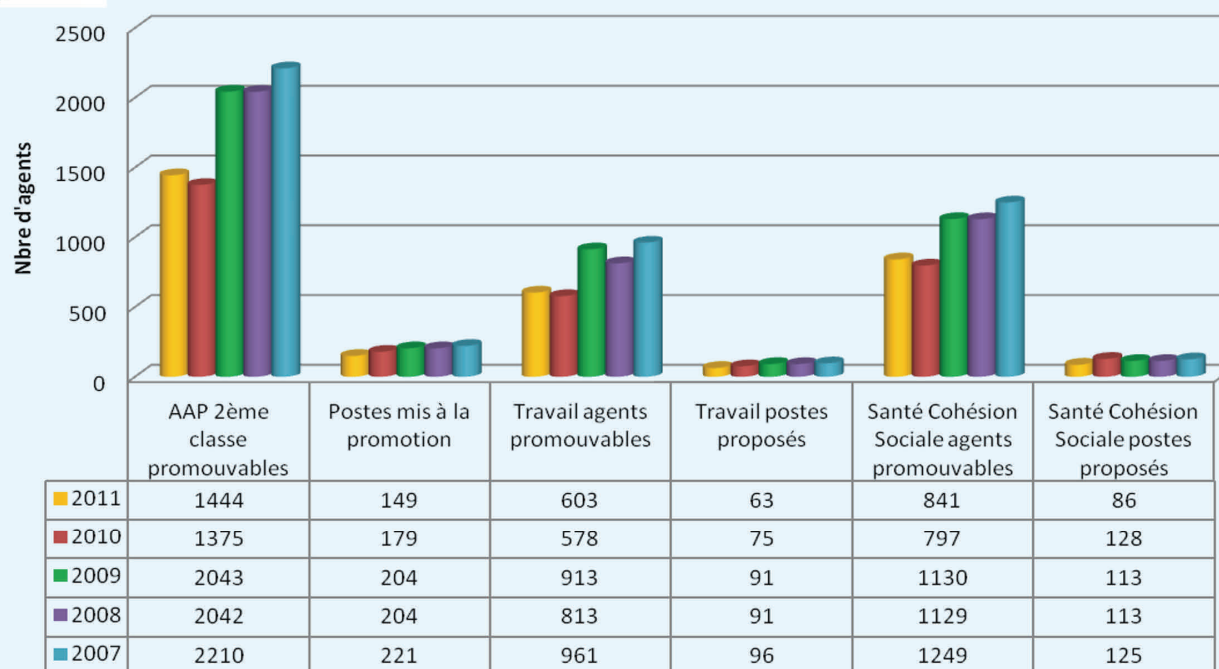
## Promotion au grade de AAP 2ème Classe 2007-2011



**Rappel des conditions :** adjoint administratif de 1ère classe ayant atteint le 5<sup>ème</sup> échelon et comptant aux moins 6 ans de services effectifs dans leur grade.

→ L'UNSA exige un taux de promotion de 30 % au lieu de 13 %.

## Promotion au grade d'AAP de 1ère Classe 2007 - 2011



**Rappel des conditions :** Adjoint Administratif Principal de 2ème classe ayant atteint le 7<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans leur grade.

→ L'UNSA exige un taux de promotion de 30 % au lieu de 13 %.

2) La non reconnaissance de la qualification et de la polyvalence demandée aux agents, accentuée dans les DIRECCTE et les DIECCTE par une logique qui n'est plus celle de carrière mais celle de métiers au mépris du statut général.

→ L'UNSA exige des postes plus nombreux pour accéder par liste d'aptitude au corps des SAMAS et l'ouverture rapide d'un examen professionnel, pour les adjoints, prévu par la mise en place du Nouvel Espace Statutaire.

| Année   | Promouvables SD | Promotions SD | Promouvables AC | Promotions AC | Total SD + AC | Total Promotions SD + AC |
|---------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|---------------|--------------------------|
| LA 2006 | 4 822           | <b>25</b>     | 924             | <b>6</b>      | 5 746         | <b>31</b>                |
| LA 2007 | 4 221           | <b>60</b>     | 824             | <b>15</b>     | 5 045         | <b>74</b>                |
| LA 2008 | 4 544           | <b>51</b>     | 792             | <b>13</b>     | 5 336         | <b>64</b>                |
| LA 2009 | 7 256           | <b>74</b>     | 747             | <b>12</b>     | 8 003         | <b>86*</b>               |
| LA 2010 | 6 625           | <b>35</b>     | 705             | <b>4</b>      | 7 330         | <b>39</b>                |

\* intégration du corps des SA travail au 1er octobre 2009 (50 postes).

**Rappel des conditions** : Adjoints Administratifs des ministères sociaux justifiant d'au moins 12 ans de services publics.

3) Les difficultés croissantes pour voir appliquer :  
le « droit à la mutation »

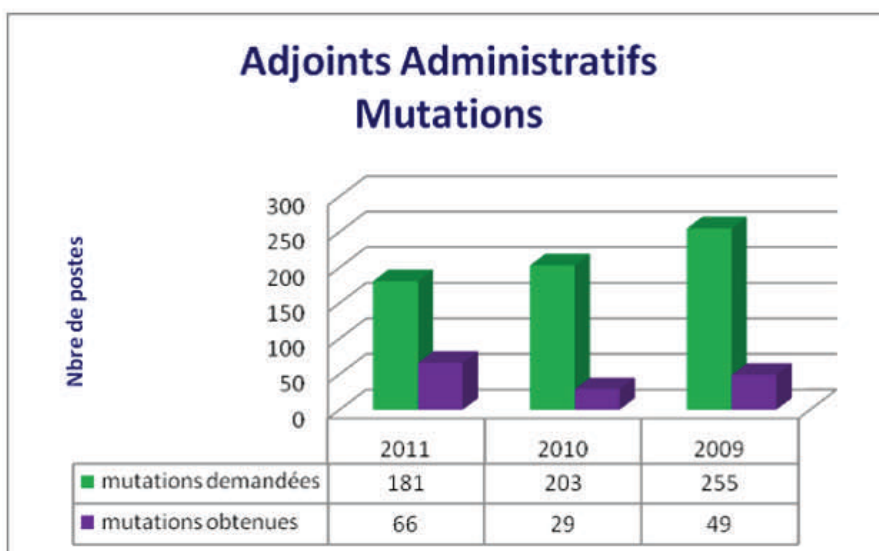
Le non renouvellement d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite bloque les possibilités de mutation, en particulier sur le secteur travail, les effectifs de référence étant systématiquement revus à la baisse depuis 3 ans, les plafonds d'emploi sont saturés. Les agents ont désormais « plus de chances » d'obtenir une mutation sur le côté santé/cohésion sociale et depuis cette année sur celui de jeunesse et sports.

L'UNSA s'oppose, depuis la circulaire DRH du 25 février 2010, au mouvement annuel unique, à partir de vœux de mutation exprimés par les agents (vœux géographiques et vœux par structure) : **il n'y a plus d'avis national de vacances de poste sur lequel chaque agent peut candidater en toute transparence** : aujourd'hui, les agents postulent à l'aveugle !

En 2011, pour le secteur Travail, 1 SEUL POSTE ouvert à la vacance en Direccte CENTRE/UT 41 !

Les autres mutations (65) ont été obtenues uniquement sur le secteur santé/cohésion sociale/jeunesse et sports.

**Aucune mutation possible dans les DOM**  
**pourtant 2011 est : « l'année des Outre Mers ».**



Le 23 octobre 2007, vous avez accordé votre confiance à l'**UNSA**, en la désignant, par votre vote, **1ère organisation syndicale à la Commission Administrative Paritaire (CAP) des Adjointes Administratives** : pour vous représenter, vous accompagner, vous faire respecter et vous défendre face à l'administration.

Le 20 octobre prochain,  
confirmez votre choix, **votez massivement**  
**pour les listes UNSA**  
au Comité Technique Central, Ministériel,  
à la CAP des Adjointes Administratives !

Faites entendre une autre voix :  
**Ni accompagnement docile,**  
**Ni contestation stérile,**  
**Mais la défense**  
**de tous les agents !**

**Le 20 OCTOBRE 2011**  
**ÉLECTIONS**  
**de vos représentant(e)s**  
**À LA CAP**  
**DES ADJOINTES ADMINISTRATIVES**

**JE VOTE**  
Pour les listes  
**UNSA !**



Plus qu'un slogan  
C'est :  
Notre engagement !

